

Pierre-Yves Laffont (dir.)

L'Armorial de Guillaume Revel Châteaux, villes et bourgs du forez au xv^e siècle

Alpara

Estivareilles

Franck Brechon et Chantal Delomier

DOI : 10.4000/books.alpara.2990
Éditeur : Alpara
Lieu d'édition : Alpara
Année d'édition : 2011
Date de mise en ligne : 24 mars 2017
Collection : DARA
ISBN électronique : 9782916125527



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

BRECHON, Franck ; DELOMIER, Chantal. *Estivareilles* In : *L'Armorial de Guillaume Revel : Châteaux, villes et bourgs du forez au xv^e siècle* [en ligne]. Lyon : Alpara, 2011 (généré le 02 mai 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/alpara/2990>>. ISBN : 9782916125527. DOI : 10.4000/books.alpara.2990.

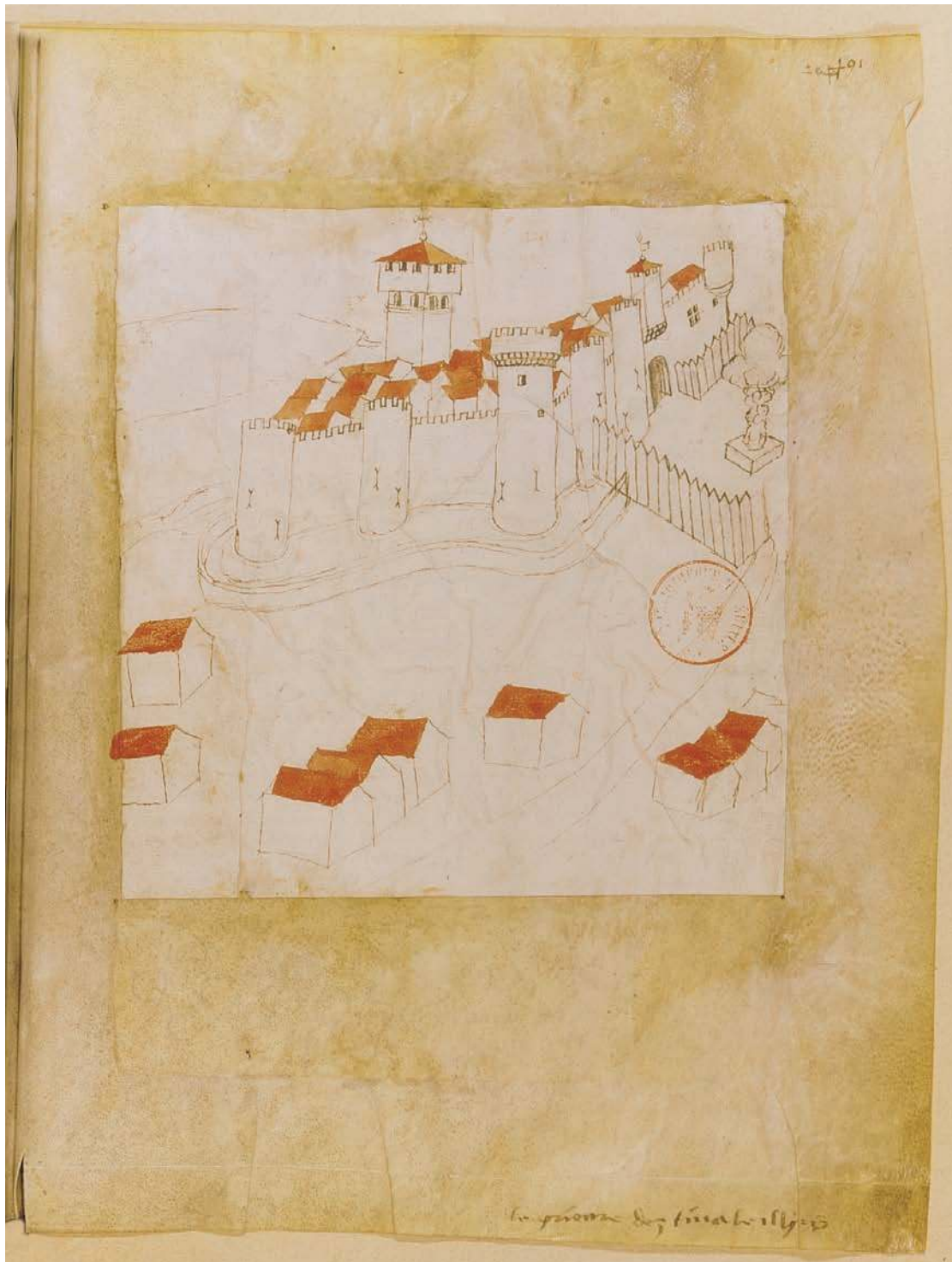


Fig. 388 - Vignette de l'Armorial de Guillaume Revel (Bnf, fr. 22297, p. 491) : le prioré d'Eztvaleilhes.

491

Le prioré d'Estivareilles

Département : Loire ; canton : Saint-Bonnet-le-Château ; commune : Estivareilles

L'apport des sources écrites

La première mention connue remonte aux années précédant 1096, lorsque le *vicarius* d'Estivareilles, ainsi que ceux de Montbrison, Sury, Aurec, La Place, Saint-Chamond, Yzeron, Lyon, Oingt, Chamelet, Cottance, Cleppé, Saint-Haon et Saligny, doivent concéder la dîme du pain et du vin à l'hôpital des pauvres de Montbrison, fondé par Guillaume de Forez (Chartes du Forez, n° 1286). Le *vicarius d'Estivareilles* est encore mentionné vers 1100 puis disparaît ensuite définitivement (Francs-Fiefs, p. 2). Pour sa part, l'*ecclesia de Estivalis*, relevant du diocèse du Puy, est attestée dès 1153 (Cartulaire d'Ainay, t. I, p. 50). Elle est alors placée sous le vocable de Saint-Pierre-aux-Liens et relève de l'abbaye lyonnaise d'Ainay. Par la suite, la paroisse d'Estivareilles apparaît à de nombreuses reprises dans le courant du XIII^e siècle. Ainsi, en 1258, Foulque de Bouthéon, *domicellus*, prend en franc-fief d'Itier, prieur de Saint-Rambert, des cens sur *quadam villa que dicitur villa de Masso, in parochia Stivaleilles* (Chartes du Forez, n° 104), et en 1259, Béatrix, femme de Pierre *Guyn*, reçoit de son mari, en compensation d'une vente de ses biens propres au prieuré de Montverdu, des cens situés dans la paroisse d'Estivareilles, dans les courtils de *La Gota* et de Jean Dauphin (Chartes du Forez, n° 106). L'existence d'un prieuré conventuel dépendant d'Ainay est mentionnée pour la première fois en 1226 dans l'obituaire de l'Église de Lyon (Obituaires de la province ecclésiastique de Lyon, p. 204). De nombreux prieurs sont signalés ensuite par la documentation, tenant souvent le rôle d'arbitres dans différents conflits régionaux. Par exemple, en 1236, c'est le prieur d'Estivareilles qui est délégué par l'évêque du Puy pour arbitrer le partage des revenus de l'église de Merle entre le chapelain et le prieur de Saint-Romain-le-Puy (Chartes du Forez, n° 1201). Par la suite, en 1262, Lambert, prieur d'Estivareilles et moine d'Ainay, rend une sentence arbitrale, aux côtés des prieurs de Savigneux et de l'Hôpital-sous-Rochefort, moines de la Chaise-Dieu, et du prieur de Farges (Bellegarde-en-Forez), dans un conflit opposant le prieur de Saint-Romain-le-Puy et le recteur de Saint-Christo, d'une part, et les prieurs de Montverdu et de Valfleury d'autre part, au sujet du cimetière que le prieur de Montverdu avait fait construire et bénir à Valfleury (Cartulaire d'Ainay, t. I, p. 11 ; Chartes du Forez, n° 1474). De la même manière, en 1290, Faucon Vert, prieur d'Estivareilles, et Humbert de Saint-Maurice, chevalier, arbitrent un différend entre Robert de Damas, seigneur de Saint-Bonnet-le-Château, et Étienne de *Serceyo*, prieur de Roziers, au sujet de leurs droits de juridiction respectifs (Chartes du Forez, n° 1148). Un habitat se développe autour de l'église, mentionné systématiquement comme *villa* ou comme *locus* durant les trois derniers siècles du Moyen Âge. Ainsi, la *villa de Estivalehis* est-elle mentionnée en 1295 (Cartulaire d'Ainay, t. I, p. 50), alors que le *locus* d'Estivareilles apparaît en 1379 (ADL, B 2060) ou en 1388 (ADL, B 1878). Pourtant, malgré l'implantation de plusieurs forges au XIII^e siècle (Fournial, 1967, p. 254 et p. 425) et bien que le village se trouve sur le chemin reliant Lyon à Toulouse par Saint-Rambert, Saint-Bonnet, Estivareilles, Le Puy, Saint-Flour et Rodez, qui se développe au XV^e siècle (Fournial, 1967, p. 484), Estivareilles ne connaît qu'un essor limité.

Si le village est dans le mandement de Montarcher, le prieur en est aussi coseigneur. Cette situation occasionne plusieurs différends qui sont soldés par une transaction en 1295. À cette date, Falcon Vert, prieur d'Estivareilles et Briand, seigneur de Rochebaron, transigent, au sujet de leurs droits de justice à Estivareilles. La haute justice appartient alors aux seigneurs de Montarcher. Toutefois, le *claustrum*¹, l'église et la tour contiguë demeurent au prieur, qui y aura justice de sang et y jugera les causes de ses hommes. La transaction stipule aussi que chaque partie peut garnir le *fortalicium ville*, y mettre

1 - Il faut sans doute entendre par là l'ensemble de l'espace prioral clos d'un mur et non un cloître au sens propre du terme.



Fig. 389 - Vue aérienne du site dans les années 1990.

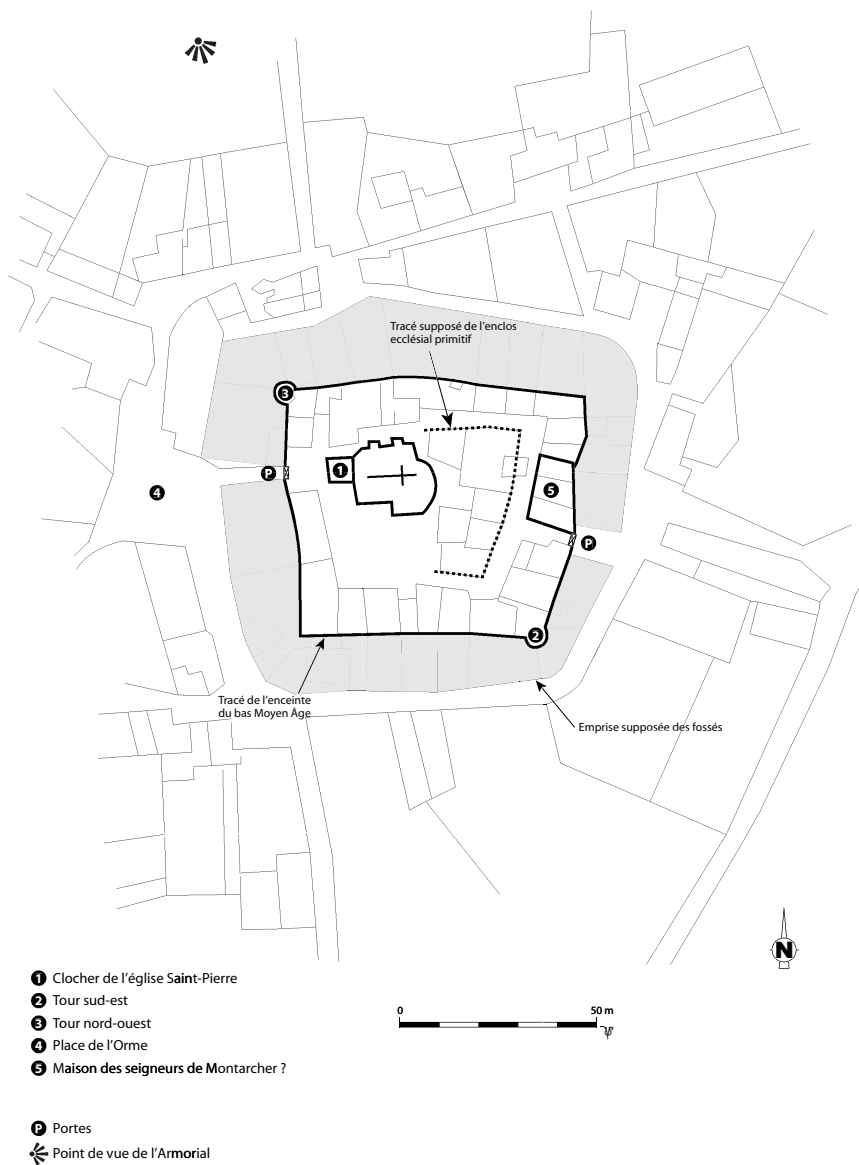


Fig. 390 - Hypothèse de restitution du site (reportée sur le plan cadastral du XIX^e siècle) d'après le parcellaire, les vestiges archéologiques et les informations de l'Armorial de Guillaume Revel.

guet et appeler à cor et à cri dans le mandement, alors que la levée et l'emploi du vintain seront communs. Les modalités pratiques de cette garde sont aussi évoquées, puisqu'il est précisé que le seigneur de Montarcher gardera la porte orientale et le prieur la porte occidentale du village. Le prieur pourra clore une place sous l'orme, mais reconnaît la garde du seigneur sur le prieuré (Chartes du Forez, n° 1557 ; Cartulaire d'Ainay, t. I, p. 130-131).

La représentation de l'Armorial

La vignette est restée à l'état d'esquisse, comme les représentations de La Bénisson-Dieu, Valbenoîte, Pommiers et Montverdun, après lesquelles elle prend place, et qui composent la fin de l'ouvrage. Juste esquissée, seuls les aplats de couleur rouge sont peints, il manque encore les ouvertures des bâtiments et les voies d'accès². Comme sur les autres vignettes partiellement dessinées, le nom du site a été rajouté postérieurement, d'une écriture cursive évoquant la fin du XV^e siècle, et plus sûrement le XVI^e siècle. Cette vignette ne pose, cependant, aucun problème d'identification. Le site est représenté vu du nord. Le village d'Estivareilles est enclos dans une enceinte quadrangulaire crénelée, l'ensemble accusant un assez fort pendage vers l'est. Le chemin de ronde qui parcourt nécessairement la partie supérieure des courtines et des tours n'est pas dessiné³. Dans l'angle nord-ouest, une grosse tour circulaire constitue à l'évidence un élément éminent du système fortifié. Son sommet est terminé par une terrasse ceinte d'un garde-corps crénelé, reposant sur des mâchicoulis sur consoles⁴. Cette tour est percée de trois archères à étrier en partie basse (on restitue la troisième, en bas à droite de la tour) et de deux petites baies carrées en partie haute. Quatre tours semi-hors œuvre et manifestement ouvertes à la gorge se répartissent par deux, de part et d'autre de l'importante tour d'angle nord-ouest, sur les flancs septentrionaux et occidentaux du site. Simplement crénelées, les deux tours nord ne présentent aucune ouverture de tir, alors que deux archères à étrier percent les tours ouest. Signalons que toutes ces tours sont représentées avec un talutage à la base. Le dernier élément de défense de la fortification est une petite échauguette crénelée établie en encorbellement à l'angle sud-ouest de l'enceinte. À l'ouest, une porte constitue le seul accès au bourg représenté sur la vignette. Voûtée d'un arc en plein cintre, elle est surmontée d'une bretèche reposant sur des consoles et dépassant nettement de la hauteur de la courtine, de sorte qu'elle peut s'apparenter à une tour supplémentaire. En avant de l'ensemble, une braie couronne la partie supérieure de la contre-escarpe du fossé, faisant retour vers l'est, elle pourrait également envelopper les autres pans du site, à l'exception de la partie occidentale dont l'entrée est protégée par une palissade de bois. Cette dernière s'appuie contre une tour semi-circulaire et entoure une place vide à l'exception d'un arbre (orme ?) surmontant une bordure maçonnée. Il s'agit de la place de l'orme, réservée au prieur depuis la fin du XIII^e siècle, et que ce dernier a le droit de clore (Chartes du Forez, n° 1557 ; Cartulaire d'Ainay, t. I, p. 130-131). À l'autre extrémité, le rempart est percé d'une fenêtre à meneau et traverse, et d'une autre petite ouverture ; une palissade réserve un espace libre en avant du mur. Peu d'éléments de l'église sont visibles, le corps du bâtiment étant masqué par la hauteur des courtines. Seul le clocher émerge. Il est percé de deux baies en plein cintre sur chaque face et comporte une surélévation, probablement constituée de hourds crénelés, mais le dessin est resté inachevé. L'ensemble est coiffé d'un petit toit de tuiles. La fortification du sommet du clocher ne surprend pas étant donné la composition des lieux, sans château, dans le contexte d'insécurité de la fin du Moyen Âge. L'énorme clocher, surdimensionné de manière ostentatoire, occupe une place majeure dans l'enceinte et ne laisse que peu d'espace pour les maisons du village. Seules dix-sept toitures sont visibles. Se distingue seulement une maison privilégiée, attenante à la porte ouest, remarquable par ses fenêtres ouvrant dans l'enceinte sous l'échauguette. Sa toiture, plus élevée que les autres, confère à cet habitat resté à l'écart, un statut particulier probablement seigneurial. Neuf maisons sont aussi représentées autour de l'enceinte, au premier plan. En ordre dispersé, elles n'évoquent pas nécessairement un faubourg à proprement parler.

Les données archéologiques et le parcellaire

L'enceinte quadrangulaire est encore clairement lisible sur le cadastre et sur le site, le bâti s'appuyant sur son tracé (fig. 389, 390, 391). On peut même penser qu'une partie de l'enceinte est constituée des murs arrières des maisons qui, borgnes, faisaient office de courtines. Deux tours sont encore visibles sur le cadastre napoléonien, aux angles sud-est et nord-ouest de l'enceinte, la dernière correspondant à celle représentée sur la vignette. Totalement arasée, il n'est malheureusement pas possible de se faire une idée de la fidélité de la représentation de la tour sud-est. Par contre, celle du nord-ouest est encore conservée jusqu'au sommet. Ronde, elle est couronnée de corbeaux de pierre qui devaient supporter des mâchicoulis (fig. 392, 393). Le sommet ayant été arasé pour l'installation d'un toit, il n'est pas possible de savoir si elle supportait un crénelage identique à celui de la vignette, mais c'est probable. Sa base est percée de trois ouvertures de tir, alors que des baies à traverse percent ses flancs comme sur le dessin. L'enceinte était percée de deux portes qui constituent encore les seuls accès au cœur du village. Cependant, leurs vestiges sont plus que réduits, puisque seul subsiste un élément de piédroit de la porte est et un arrachement de maçonnerie indiquant l'emplacement de celle ouvrant à l'ouest (fig. 394). Pour sa part, le fossé a été comblé. Aujourd'hui

2 - Comme la vignette de Chalain-d'Uzore, p. 494 (cf *supra* p. 470).

3 - À l'inverse de Champdieu, p. 476 (cf *supra* p. 258), où il est très nettement représenté par un double trait.

4 - Représentation analogue à celle du donjon de Saint-Victor, p. 461.



Fig. 391 – Vue d'ensemble du site depuis l'ouest.



Fig. 392 – Tour de flanquement de l'enceinte au nord-ouest. À l'arrière-plan, le clocher de l'église actuelle.



Fig. 393 – Détails du sommet de la tour de flanquement nord-ouest, avec vestiges de mâchicoulis.



Fig. 394 – Emplacement de la porte orientale du rempart.

transformé en jardins, son tracé est encore très nettement visible. L'église actuelle a été entièrement reconstruite. Septentrionnée, elle s'étend au-delà du rempart médiéval, l'abside empiétant sur le fossé nord qui a été remblayé. L'ancienne église, orientée, était précédée d'un clocher-porche, comptant trois travées seulement, scandées par deux contreforts au nord, et un collatéral au sud. L'abside semi-circulaire, déportée au sud, ouvrait peut-être sur le cimetière ou un espace prioral.

La répartition des droits seigneuriaux et prioraux intervenue en 1295 aide à comprendre la division de l'espace villageois entre les deux coseigneurs. L'ouest du village et sa porte relèvent du prieur, constituant probablement l'enclos ecclésial initial dans l'espace duquel sont groupés les principaux bâtiments prioraux. À l'opposé, l'entrée orientale (celle que l'on ne voit pas sur la vignette) ouvre sur la partie seigneuriale. Immédiatement au nord de la porte, subsiste encore un bel édifice, probablement de la fin du Moyen Âge, largement remanié aux siècles suivants, principalement aux XVI^e et XVII^e siècles. Plusieurs éléments architecturaux sont à remarquer, comme des portes à linteau en accolade, des fenêtres à meneau et traverse, ou encore de vastes cheminées. Les moulurations prismatiques à la base de leurs piédroits attestent encore du caractère soigné de leur réalisation et permettent de les dater de la fin du Moyen Âge. Peut-être s'agit-il de la demeure seigneuriale dans laquelle les sires de Montarcher rendaient justice à la fin du Moyen Âge. Si la maison noble représentée sur la vignette correspond à ce bâtiment, ce qui est probable, il faut noter que l'artiste l'a mal positionnée, puisqu'elle est rigoureusement à l'opposé de son emplacement normal. Ailleurs dans le village, les vestiges du bâti civil sont assez ténus, puisque seules subsistent une porte surmontée d'un linteau en accolade et une baie à meneau situés sur une maison proche de la porte ouest.

Estivareilles est un bon exemple de village ecclésial fortifié dès le XIII^e siècle, comme il en existe d'autres dans les environs immédiats, tel Marols, lui aussi représenté dans l'Armorial. De plus, Estivareilles est un exemple intéressant de coseigneurie unissant un seigneur laïc et un seigneur ecclésiastique qui se partagent matériellement deux parties distinctes des lieux. La représentation de l'Armorial, pour autant que l'on puisse en juger, semble fidèle, au moins dans les grandes lignes de la physionomie du site, mais aussi dans certains détails, comme la position des tours. Bien que non terminé, et rajouté *in fine*, ce dessin est digne de foi.

Franck Brechon, Chantal Delomier